

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

*SESSION ORDINAIRE
Séance du 22 mai 2023*

**N°CCAS/2023/06 : CONTRAT PORTAGE DE REPAS AVEC LA POSTE DU 31
MAI 2023 AU 31 DÉCEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois le 22 mai 2023, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Trilport, se sont réunis en Mairie, sur une convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 11 mai 2023.

Etaient présents : 5

Messieurs Jean-Michel MORER, Robert GAMBINO, Mesdames Françoise VASSELON, Jocelyne SERDOS, Léla BAWA.

Absents : 4

Monsieur Eric KRAEMER, Mesdames Elisabeth JAUNY, Myriam LAVOINE, Roselyne WALGER.

Formant la majorité des membres en exercice

LES MEMBRES DU CCAS,

VU le code de l'action sociale et des familles,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVENT le contrat de portage de repas avec la poste du 31 mai 2023 au 31 décembre 2023.

AUTORISENT le Président à signer le contrat et ses éventuels avenants

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX

Le

30 MAI 2023

Publié le 30 MAI 2023

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Président
Jean-Michel MORER



Accusé de réception en préfecture
077-267704062-20230522-DELIB-202306-DE
Date de télétransmission : 30/05/2023
Date de réception préfecture : 30/05/2023